

## TÂCHES

servant au transport des élèves à destination et en provenance de

Les employés de cette classe sont responsables de la sécurité de leurs passagers et de la conduite en toute sécurité du véhicule qui leur est assigné conformément à la Loi sur les véhicules à moteur et  
rective ou  
politique ministérielle applicable.

## EXIGENCES PARTICULIÈRES

Détenir un permis de conduire en règle portant les endossements appropriés et délivré en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur;  
avoir terminé le programme de formation initial des chauffeurs

avoir suivi les cours annuels de recyclage;  
satisfaire à toute autre exigence en vertu des règlements

véhicules à moteur qui sont modifiés de temps à autre;  
avoir suivi les autres séances de formation exigées par

permis de conduire, classe 2BE (freins à air).

### **District scolaire francophone Nord-Est**

C. P. 3668, Siège social 3376, rue Principale Tracadie-Sheila (N.-B.)  
E1X 1G5 Téléphone : (506) 394-3400 / télécopieur : (506) 394-3455  
<http://www.francophonenordest.nbed.nb.ca>